



COMMUNE DE
CHEYRES-CHÂBLES

ADMINISTRATION COMMUNALE

Rue de la Gare 12
1468 Cheyres
026 520 74 27
ports@cheyres-chables.ch

N. Réf : PR /lb
Réf. dossier : 631.0.0.5

Aux locataires du grand port

Cheyres, le 27 mars 2025

Informations – port de Cheyres-Châbles

Chères/Chers locataires du port,

Le compte à rebours est lancé : la saison 2025 approche et nous avons hâte de vous retrouver ! Rien de tel que de larguer les amarres sous un ciel radieux, et nous espérons que la météo sera au rendez-vous pour vous offrir une magnifique saison de navigation sur le lac de Neuchâtel.

Cette année, pour vous faciliter la vie, nous avons mis en place deux places « dépose-minute » à l'entrée de la route du Port, idéales pour charger et décharger votre matériel en toute tranquillité.

Quelques informations au sujet de l'avancement des améliorations des conditions cadre et des projets connexes :

- A partir de l'automne 2025, toutes les réservations pour le grutage de vos bateaux se feront via la nouvelle plateforme informatique (Gestinerjie 4.0). Plus d'informations suivront dans le courant de l'été.
- Une toute nouvelle webcam est en fonction depuis peu, offrant une vue imprenable sur 360 degrés. Vous pouvez également accéder aux données météo en temps réel, grâce à notre nouvelle station météorologique. Toutes ces données sont disponibles sur notre site internet ainsi que sur la plateforme Gestinerjie 4.0.
- L'installation du compost flottant est terminée, il se trouve derrière la digue direction Estavayer. Son emplacement est bien entendu indiqué à l'aide de luminaires. Lorsque notre capitaine procédera à la coupe des algues dans les ports communaux avec notre nouvelle faucardeuse, les algues récupérées seront directement déversées dans ce compost flottant, permettant ainsi un gain de temps et un compost naturel directement dans le lac.
- Petit rappel : seuls les déchets ménagers (restes alimentaires, petits emballages souillés, déchets non recyclables) mis dans un sac poubelle fermé sont autorisés dans la benne compactante.
Tout déchet non conforme entraînant un dysfonctionnement de la benne engendrera une dénonciation pénale. En conséquence, vous vous verrez affliger une amende selon le règlement communal relatif à la gestion des déchets, article 5, al. 1 et 2.



- Une mise à jour de la plateforme Gestinergie se déroulera le 15 avril prochain, ce qui impliquera une interruption du service d'environ une journée de 6h30 à 17h00.

Enfin, pensez également à souscrire votre abonnement saisonnier en quelques clics via l'application FraniMAC pour profiter pleinement de votre saison dès le premier jour. Vous trouverez le lien ainsi que la marche à suivre sur notre site internet, rubrique [stationnement](#).

Au plaisir de vous revoir très bientôt et d'ici-là, recevez, Chères/Chers locataires du port, nos chaleureuses salutations.

Au nom du Conseil communal de Cheyres-Châbles

Marlyse Dubey
Secrétaire communale



Fabien Monney
Syndic